

Paris, le 15 juillet 2026

Face à un choix de rupture, renouveler notre engagement au service de la vie

Ce 15 juillet 2026 marque une rupture grave dans l'histoire de notre pays. En choisissant de légaliser l'euthanasie et le suicide assisté, les députés ont inscrit dans la loi française la possibilité de provoquer la mort. Ce choix rompt avec la longue tradition du soin dont la vocation est de soulager la souffrance et d'accompagner chaque personne jusqu'au terme naturel de sa vie.

Depuis quatre ans, avec les évêques de France, nous avons participé de façon sérieuse et responsable au débat sur la fin de vie, par l'expression de nos convictions et en dialogue avec tous. Forts de l'expérience multiséculaire de l'Église dans l'accompagnement des personnes malades, des mourants et de leurs familles, nous avons tenu à partager nos réflexions sur la dignité de toute vie humaine. Le Président de la République avait annoncé un débat serein, éclairé et respectueux mais force est de constater que les enjeux politiques, idéologiques et sans doute même économiques, déguisés par des mots trompeurs, ont eu raison de cette ambition. Une question aussi essentielle pour notre pacte social méritait pourtant que les conséquences humaines, médicales, éthiques et sociales de l'euthanasie et du suicide assisté soient pleinement considérées.

Les effets d'une telle législation ne se mesurent pas encore mais ils se dessinent déjà. Notre rapport à la vulnérabilité, à la vieillesse, au handicap ou à la maladie, changera. Le lien de confiance entre les générations mais aussi entre les soignants, les patients et leurs familles sera dégradé et le regard de la société sur la fragilité, abîmé. Les plus pauvres risquent d'être les premiers à en payer le prix : ne voulant pas être une charge pour leurs enfants ou petits-enfants, les personnes âgées en précarité pourraient se sentir poussées à partir. En outre, l'expérience d'autres pays montre que les critères d'accès à l'aide à mourir tendent toujours à s'élargir, au détriment des soins palliatifs.

Par-delà la désapprobation, ce vote du 15 juillet nous appelle donc à un engagement renouvelé, avec les familles, les soignants, les bénévoles, les proches aidants, les associations, les aumôniers, pour témoigner qu'une autre voie est possible, celle d'une présence fidèle et d'un accompagnement attentif qui apaisent les souffrances physiques ou psychologiques, sans jamais abandonner quiconque.

La Conférence des évêques de France exprime sa profonde gratitude à tous ceux qui, chaque jour, servent les personnes malades, handicapées, âgées ou en fin de vie. Elle encourage aussi les établissements catholiques de soin à être des témoins fidèles de



l'indispensable attention éthique au respect des valeurs humaines fondamentales, en s'abstenant de comportements clairement illicites d'un point de vue moral, en vertu de la dignité de toute vie humaine.

Enfin, elle suivra avec attention les saisines annoncées du Conseil Constitutionnel ainsi que les contributions volontaires associatives, afin que soit garanti en particulier le respect de l'éthique des établissements engagés dans l'accompagnement de personnes en fin de vie et qui excluent le recours à l'euthanasie ou au suicide assisté.

Les catholiques de France continueront, avec beaucoup d'autres hommes et femmes de bonne volonté, croyants ou non, à servir la vie. Ils le feront animés par la ferme espérance que leur donne l'Évangile, sans esprit de résignation ni d'affrontement, convaincus que la grandeur d'une société ne réside jamais dans le fait de donner la mort aux plus fragiles, ou leur permettre de se la donner, mais au contraire de les accompagner, par une fraternité réelle, jusqu'au bout. Car le Christ en qui ils croient est venu pour que le monde ait la vie.

Cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille, président de la Conférence des évêques
de France

Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours, vice-président de la Conférence des évêques de France

Mgr Benoît Bertrand, évêque de Pontoise, vice-président de la Conférence des évêques de
France